



Des activités pédagogiques utilisant les installations informatiques sont mises en place dans le cadre de diverses disciplines. Ces activités, organisées par les professeurs, pourront avoir lieu pendant les cours ou hors cours, au CDI ou en salle informatique, selon les possibilités des élèves.

On comprendra aisément que le coût d'installation et de maintenance des installations informatiques conduit à exiger de tout utilisateur le respect du matériel. De même les implications morales et le souci d'une organisation efficace conduisent à exiger le strict respect des règles définies par la présente charte.

A) Conditions d'accès aux systèmes informatiques en réseau

1) Conditions d'accès aux salles informatiques

Ces salles sont utilisées pour les activités prévues aux référentiels scolaires. **Sauf autorisation préalable, elles ne peuvent être utilisées pour des projets relevant d'une activité externe à l'établissement.**

Les classes ou groupes y travaillent sous la conduite du professeur aux jours et heures définis par l'emploi du temps.

Toute anomalie constatée devra être immédiatement signalée au professeur.

2) Modalités d'accès au réseau

Les utilisateurs s'engagent à n'utiliser l'accès que dans le cadre exclusif de leurs activités pédagogiques et à ne pas abuser des ressources informatiques et de télécommunications mises à leur disposition (impression sans autorisation, utilisation intensive du réseau, téléchargements sur Internet...). Les limites d'utilisation sont définies et peuvent être modifiées en cours d'année, en concertation avec le chef d'établissement. **Par ailleurs, les utilisateurs doivent stocker leurs travaux correctement sur leur clé USB ou sur l'espace dédié sur le DRIVE de l'établissement.**

3) Respect de la déontologie informatique

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas :

- **Accéder un outil numérique en l'absence d'un adulte de l'établissement**
- **Accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation**
- **Porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants**
- **Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau**
- **Installer des logiciels**
- **Développer, copier sciemment des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatiques).**
- **Modifier la configuration des machines (fond d'écran, icônes, logiciels, système d'exploitation, etc.)**
- **Télécharger des fichiers (sauf autorisation expresse de l'enseignant)**
- **Accéder à des serveurs sans les droits requis.**

B) Utilisation d'Internet et des messageries

1) Usage du réseau Internet

L'usage du réseau Internet est réservé aux activités définies par l'enseignant (correspondance scolaire, activités scolaires en ligne, recherche...) à l'exclusion de toute autre (correspondance personnelle, chat, création de blog, réseaux sociaux, chaînes vidéos non autorisée par l'enseignant, ...).

Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques ou violents, des sites présentant toute forme d'apologie du crime, du racisme, du négationnisme ou des crimes de guerre, des sites appelant à la haine raciale ou religieuse et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur (site visant à pirater des serveurs ou des logiciels, sites de téléchargement d'œuvres musicales ou cinématographiques par exemple).

Par ailleurs, les documents diffusés sur Internet doivent respecter la législation en vigueur en particulier :

- Respect du droit d'auteur et du droit à l'image
- Respect de la loi sur les informations nominatives (aucune personne ne doit être mentionnée nominativement ou sous forme d'image sans son accord express).
- Respect de la morale (pas d'insultes ou de pornographie)
- Toute forme de provocation et de haine raciale ou religieuse est interdite.

Lors de la production de documents sur Internet, l'utilisateur devra veiller à ce que les textes, les images, les sons soient libres de droits ou en demander expressément l'autorisation à leur auteur. Les productions des élèves dans le cadre des activités scolaires pourront être présentées sur le site de l'établissement.

2) Usage des messageries

Chaque élève du collège se voit remettre en début d'année scolaire un identifiant et un mot de passe pour accéder à une boîte mail intégrée au domaine de l'établissement. L'administrateur de cette boîte reste l'établissement. Elle est la seule messagerie sur laquelle l'élève est autorisé à se connecter au sein de l'établissement.

De manière générale, chaque utilisateur s'engage à ne pas :

- S'approprier le courrier d'un autre utilisateur
- Masquer sa véritable identité (notamment l'emploi de pseudonymes dans les correspondances par courrier électronique est exclu)
- D'inclure dans leur message toute grossièreté, allusion pornographique ou raciste, menace, incitation à la haine raciale ou au révisionnisme, mention de convictions sectaires, envoi de lettres-chaine.

C) Sanctions

Tout abus constaté entraînera une des sanctions suivantes, selon la gravité des faits : punition, retenue, Travail d'Intérêt Général, suspension temporaire d'accès aux outils TICE, exclusion temporaire ou définitive, conseil de discipline. En outre, il est rappelé que l'utilisateur et ses responsables légaux s'exposent à des poursuites judiciaires prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Document à remplir et signer après avoir pris connaissance de la « Charte d'utilisation des installations informatiques au Collège Notre Dame de Varanges de Givry » dans sa version 2017/2018.

POUR L'ELEVE :

Je soussigné (nom, prénom, classe).....

M'engage à respecter les règles de la « Charte d'utilisation des installations informatiques au collège Sainte Marie » dans sa version 2017/2018 et déclare avoir compris que tout non-respect de cette charte entraînera des sanctions graduelles adaptées à chaque cas, d'ordre financier ou disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de ces activités, la mise à pied temporaire ou définitive.

A : Le

Signature de l'élève :

POUR LES RESPONSABLES LEGAUX :

Nous soussignés (noms, prénoms).....

Responsables légaux de l'élève.....

Affirmons avoir pris connaissance de la « Charte d'utilisation des installations informatiques » dans sa version 2017/2018, affirmons y souscrire et éduquer notre enfant dans le respect des règles édictées ci-dessus.

A Le.....

Signatures des responsables légaux :